

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE GREVILLE HAGUE
DU 28 JUIN 2010**

L'an deux mille dix, le vingt huit juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt et un juin deux mille dix, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Yves - Marie BONNISSANT, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Yves-Marie BONNISSANT, Hubert DUBOST, Didier LE BEL, Grégory GRISEL, Claude WITTEMBERG, Michel NORAZ, Christelle HELYE, Marie-Line CRESTEY, Noëlle YVER, Yves SIMON

Excusés : Christine CARNET, Claude TOLMER, Adrien DUMONCEL, Catherine JOLY,

Grégory GRISEL a été désigné secrétaire de séance.

Le conseil municipal approuve le compte rendu de la dernière réunion de conseil.

PLU

Le cabinet Pact Arim chargé d'accompagner le conseil municipal dans l'établissement de son Plan Local d'Urbanisme, propose de présenter l'avancement de son diagnostic au conseil municipal. La date du 9 septembre est retenue à cet effet, une réunion de travail se tiendra en après midi en présence des services de l'état et des membres du conseil municipal disponibles, suivra à 18 h une réunion de conseil municipal sur le sujet au cours de laquelle assistera le représentant de Pact Arim.

CLASSEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE

Vu l'ordonnance numéro 59-115 du 07 janvier 1959 et la circulaire numéro 225 du 25 mai 1959, relative à la réforme de la voirie des collectivités locales

Vu la loi numéro 1343-2004, du 09 décembre 2004, article 62 –2, journal officiel du 10 décembre 2004, définissant le principe de classement :

Le classement et le déclassement des voies communales sont prononcés par le conseil municipal.

Les délibérations prévues à l'alinéa précédent sont dispensées d'enquête publique préalable sauf lorsque le classement ou le déclassement envisagé a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de déserte ou de circulation assurées par la voie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Considérant qu'il a satisfait aux conditions citées ci-dessus,

Considérant, que les voies communales désignées dans les tableaux ci-annexés, sont ouvertes à la circulation publique,

Considérant que l'entretien des voies communales et chemins ruraux à classer dans la voirie communale est effectué régulièrement,

Pour ces motifs, le conseil municipal, décide de modifier le classement existant et de procéder à un nouveau classement des voies communales suivant les tableaux ci-joints, afin de les inclure dans le domaine public communal, à savoir :

- Voies communales revêtues d'une longueur totale de 16546 mètres
- et,
- Chemins ruraux d'une longueur totale de 9622 mètres

Le conseil municipal précise que cette délibération remplace et annule les délibérations précédentes concernant le classement de la voirie communale.

DEMANDES DE SUBVENTIONS

AS GREVILLE

Le conseil décide d'attribuer une subvention de 800€ à l'As GREVILLE.

SSIAD

Le maire présente le fonctionnement du service de soins infirmiers à domicile, ses fonctions, son financement et le cadre d'emploi de ses agents. Le conseil municipal décide de répondre favorablement à la demande de l'amicale de l'entraide sociale du troisième âge en accordant à celle-ci une subvention de 50 euros.

GEN'ACTION

L'artiste Dominique RIMOND donne à la commune une œuvre d'après Millet (la précaution maternelle) elle suggère à ce titre que la commune fasse un don à l'association gèn'action. Le conseil décide de verser une subvention de 100 euros à la dite association.

ETUDE DE DEVIS

AMENAGEMENT DE LA COUR DE LA BOULANDERIE

Le conseil retient le devis de l'entreprise CAUVIN pour un montant de 7834.40€ TTC. La réalisation des travaux est prévue pour le premier trimestre 2011.

RAVALEMENT LOGEMENT DU PRESBYTERE

Le conseil municipal vote le devis de l'entreprise LEONARD pour un montant de 3681.20€ TTC.

EMPLOIS SAISONNIERS

En raison de l'accroissement de travail pendant la saison estivale, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'embaucher 6 jeunes pendant la période d'été, de mi-juin à mi-septembre, à raison de 15 jours de travail à temps complet par jeune.

Pour le recrutement, deux critères sont mis en avant :

- ✓ Priorité aux jeunes n'ayant jamais travaillé pour la commune
- ✓ Priorité aux jeunes les plus âgés.

Le conseil municipal charge le Maire de vérifier les obligations légales en matière d'emplois saisonniers. Il sera procédé à l'acquisition d'éléments de protection individuelle pour assurer la sécurité des employés temporaires.

HEURES ET BUDGET BIBLIOTHEQUE

Grégory GRISEL présente au conseil municipal l'évolution du fonctionnement de la bibliothèque. Il rappelle les objectifs fixés lors du recrutement de l'agent d'animation, en particulier l'augmentation de la fréquentation de tous les publics. Les animations proposées par la commission et l'équipe de la bibliothèque ont eu un effet positif sur la fréquentation mais demandent à l'agent un travail supplémentaire. Des marges de progrès semblent encore possibles par exemple en appréhendant chaque tranche d'âge potentielle. Le conseil municipal dans cet objectif décide de faire passer le temps d'emploi de l'adjoint du patrimoine chargé de la bibliothèque de 6 heures à 8 heures par semaine.

D'autre part, le conseil municipal décide d'augmenter le budget achats de livres en le passant de 1,51 euros par habitant à 2 euros. Cette augmentation prend effet au 1^{er} janvier 2010.

MARCHE AUX FLEURS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve l'opération « Marché aux Fleurs » réalisée cette année le 30/05/2010.

La facture des Ets LIOT est validée pour une valeur de 1026.52€ TTC.

Mr le Maire rappelle le but de cette opération

Une barquette de fleurs est délivrée gratuitement aux habitants de la commune sur présentation d'un bon que chaque administré peut se procurer dans le flash info. Cette opération est destinée à embellir la commune, ces fleurs doivent être plantées dans un endroit visible de la route afin que tout le monde puisse en profiter : soit sur son terrain, soit sur le domaine public.

DPU

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, renonce à son Droit de Prémption Urbain pour les parcelles cadastrées section C 71 et 72 situées 3 Route de la pointe.

COMMISSION VOIRIE

La commission voirie s'est réunie le 14 juin dernier.

Les travaux retenus sont :

- Chasse de la carrière octobre -.novembre 2010
- Zone des toilettes de Landemer – accès Handicapés.

Les travaux programmés :

- Réfection de l'enrobé au Hameau Fleury et au parking de Landemer

COURRIER FCPE

Le maire fait part au CM du courrier de la FCPE, attirant l'attention sur les transports scolaires MANEO et la date limite d'inscription pour ces transports fixée au 24 juillet 2010. Les personnes n'ayant pas procédé à leur inscription à cette date verraient le Coût passer de 50 euros annuel à 40euros par mois.

SPECTACLE « PERE ET FILLE »

L'association « la clé des chants » présentera un spectacle dans l'église de Gréville les 22 et 23 octobre prochain, ce spectacle s'articule autour de l'écrivain Jean Fleury dont la tombe se trouve dans le cimetière de Gréville et de sa fille Alice Fleury, romancière qui avait pour nom d'auteur Henry Gréville. Le conseil municipal décidera ultérieurement de la manière d'accompagner cette manifestation.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Yves-Marie BONNISSANT

Nombre de membres du conseil municipal : 14
Nombre de membres présents : 10
Nombre de votants : 10
Date de convocation : 21/06/2010
Date d'affichage 07/07/2010